



MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 14
Absents : 0
Excusés : 2
Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
01/07/2022

Date d'affichage
11/07/2022

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

11/07/2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme LURION Eve-Hélène, M. DECLERCQ Ludovic.

Étai(ent) excusé(s) : M. RAULIN Thomas donne pouvoir à Mme BEURTON Sandrine
Mme FRANCOIS Vanessa donne pouvoir à Mme CHARROIS Nicole

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

Demande de subvention + plan de financement "zéro phyto" Délibération n°2022 - 42

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement zéro phyto

	Dépenses			Recettes
	HT	TVA	TTC	
Desherbeur AS30 Weedhex (+ brosses et porte brosse)	1 824,96 €	364,99 €	2 189,95 €	
Debroussailleuse FSA 135 (batterie + harnais + chargeur + reziprocator)	2 595,11 €	519,02 €	3 114,13 €	
Plantes couvre-sols	1 747,00 €	174,70 €	1 921,70 €	
Végétalisation du cimetière	21 995,00 €	4 399,00 €	26 394,00 €	
Subventions calculées sur le HT				
Agence de l'eau	60%			16 897,24 €
CTS (Département)	20%			5 632,41 €
FCTVA (arrondi à 15%)				4 224,31 €
Fonds propre de la commune				6 865,82 €
Total	28 162,07 €	5 457,71 €	33 619,78 €	33 619,78€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire la demande de subvention,
ACCEPTE le plan de financement,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération,

Les sommes à engager ci-dessus sont inscrites au budget primitif 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

